

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 4 Août 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les personnes qui auront intérêt à connaître l'ordonnance rendue récemment par le Gouvernement du canton d'Argovie, relativement aux certificats d'origine à joindre aux marchandises qui seront expédiées à la foire de Zurzach, sont prévenues qu'elles peuvent prendre communication de cette ordonnance à la Chancellerie. Donné au Conseil tenu au Château de Neuchâtel, le 1^{er} Août 1825.

Par ordre du Conseil d'Etat,

CHANCELLERIE.

2. On informe le public, qu'ensuite du conge pur et simple, qui a été accordé par le Gouvernement à Henri Jacot-Descombes, petit-sautier de Valangin; les personnes qui lui ont remis des titres doivent en faire la réclamation au Château dudit lieu, en présence de la délégation de Justice nommée pour ce sujet par M. le Maire, le Samedi 20 Août prochain, le Samedi 27 dit, et le Samedi 3 Septembre suivant, dès les neuf heures du matin à midi, à défaut de quoi les titres non réclamés seront déposés aux archives de la Justice, aux frais des créanciers. Donné à Valangin, le 13 Juillet 1825.

Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.

3. Le Gouvernement, par mandement en date du 4 Juillet courant, ayant accordé le décret des biens et dettes du Sieur justicier Abram-Auguste Soguel, de Cernier; noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire de Valangin, en a fixé la tenue au Mercredi 17 Août prochain; en conséquence, tous les créanciers dudit Soguel sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour 17 Août, dès les neuf heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant le Juge de ce décret, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 16 Juillet 1825.

Par ord., A.-L. BREGUET, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

4. Le public est informé, qu'ensuite de due permission, l'enchère des dîmes en grains du Val-de-Ruz, appartenant à l'hôpital de cette ville, aura lieu Jeudi 4 courant, à deux heures après midi, en présence de Messieurs du Conseil et de la Justice siégeant à l'hôtel-de-ville, et aux conditions qui seront lues avant l'enchère. Donné à l'hôtel-de-ville, le 2 Août 1825.

Par ordonnance,

p. le Secrétaire-de-ville absent,
J.-F. STEINER.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. M. Auberson, propriétaire à Concize, fera vendre sur place, par enchères publiques, le Lundi 15 Août courant, à 10 heures du matin, sous des conditions favorables p. les payemens: Une maison agréablement située, pouvant servir de maison de maître, propre à toute espèce de commerce et susceptible d'être divisée, dont le rez-de-chaussée est composé d'une cuisine et dépense, cave, caveau, fruitier, et deux chambres, dont l'une à fourneau, l'autre à cheminée. L'étage est composé d'une cuisine et dépense, de six pièces, dont deux à fourneaux et deux à cheminée, d'un grand bûcher dont on pourrait faire un beau salon, de deux chambres à resserer, un fruitier et un vaste galetas. Un jardin d'environ trois quarterons; garni d'arbres fruitiers, devant la maison, terminé par une battue sur le lac en très-bon état; une source y est attenante. Un petit bâtiment servant à plusieurs usages, tels que coulage, four et distillerie, par lequel passe un ruisseau permanent. Environ une pose de vigne en deux morcelés, situés dans les bons parchets. — Deux pressoirs, dont l'un en fer, l'autre à colonnes de fer, en bon état; des cuves, des cuveaux, des gerles. etc., pour la vendange; environ 70 chars de vin, du cru de Concize et des années 1823, 1824, logé dans des vases de 2 à 8 chars, qui sont aussi à vendre, ainsi que quelques bons vins en bouteilles; 40 grosses bouteilles empaillées remplies de vieille eau de cerises du cru de Concize, et un alambic à serpent. On peut dès-à-présent prendre connaissance de la localité, ainsi que des autres objets à vendre, auprès du propriétaire, qui donnera toutes les informations désirées.

6. Avec permission obtenue, la ville de Neuchâtel et les Communautés de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, préviennent le public que le 13 du mois d'Août prochain, à 10 heures du matin, elles feront exposer en bloc et par enchère publique, dans la maison du village de Rochefort, les bois blancs de leur forêt du Champ-du-moulin, aux conditions qui seront lues avant les mises.

7. La Communauté de St. Blaise fera exposer en mises publiques, Dimanche 7 Août prochain, à deux heures après midi, dans sa maison-commune, sa boucherie et ses carrières, pour plusieurs années, ainsi que le fruit de ses propriétés, aux conditions avantageuses qui seront lues avant les dites mises.

ON OFFRE A VENDRE.

8. Chez M. Prince-Wittnauer, libraire, deux années de la Bibliothèque Britannique, 1812 et 1813, en 24 vol. in-8^o, p. L. 16, 16 s.

9. Pour cause de liquidation et de départ, à très-bas prix, les meubles ci après: une chaudière en cuivre, en très-bon état; deux balances en rosette, un alambic avec bain-marie, un escalier en bois, un corps de tiroir, une scie montée, et différents ustensiles de pharmacie, comme spatules, arcomètres, thermomètres, petites fioles, etc. S'adr. à M.^{me} veuve Bernard, sur la Place.

10. M. Ganeval prévient les personnes qui ont l'emploi de bougies, de bien vouloir s'adresser à lui; il continue d'avoir le dépôt exclusif de cette marchandise d'une des meilleures fabriques de France, qui ne laisse rien à désirer par son transparent et sa qualité. Ils est autorisé à les céder au bas prix de 24 batz la livre de 16 onces. On pourra se faire inscrire dans son magasin: il recevra les commissions qu'on voudra bien lui donner, par caisses de 25 lb. en sus; les bougies arriveront ici pour le courant de Novembre prochain, et seront rendues franches de port et d'emballage, chez les personnes qui en auront commis, les assurant d'avance qu'elles seront satisfaites à tous égards.

11. A un prix raisonnable, 11 à 12 toises de foin première qualité. S'adr. à M. David-Louis Matthey, à la Châtaigne (Brévine).

12. Au Prébarreau, du miel vierge en capottes, des abricots et des prunes de plusieurs espèces.

13. M. Reynier se proposant de mettre en perce un légrefass vin blanc 1822, pur cru de son domaine de Champvevre, prévient les personnes qui lui en ont demandé et celles qui en désireraient, qu'elles peuvent lui envoyer leurs futailles, soit chez lui en ville, soit à Champvevre.

14. MM. Ulric Verdan et Mentha, dans leur magasin sur la Place, outre l'assortiment de toiles peintes dont ils sont toujours bien pourvus p. la vente en gros, viennent de recevoir un bel assortiment de plumes à écrire d'Hollande et d'Hambourg, de différents numéros, ainsi que des bouts d'ailes, qu'ils ne détailleront pas au-dessous d'un paquet de 200; la qualité de ces plumes ne laisse rien à désirer, et les prix en sont extrêmement modiques.

15. Deux fourneaux verts de mer, avec leurs sièges en pierre et en bon état. S'adr. à H. Trachslér, maître terrinier.

16. Chez J. P. Fallet, serrurier, un grand balancier remis à neuf, propre à peser 12 à 1500 lb., avec ses chaînes et plateaux, et 765 lb. de poids en fer. Plus, de rencontre, une porte de sûreté en fer, avec de très-bonnes serrures.

17. Un tas de foin d'esparcette de l'année passée. S'adr. à Auguste Giroud, à Cressier.

18. Un déjeuner complet en porcelaine, un cabaret en fer verni, cafetière, duvet, cendrier, table en sapin, draperie pour fenêtres; une carte de la Grèce, et une sphère: le tout à un prix modique. S'adr. au greffier Clerc, à Colombier, ou à M.^{me} Charlotte Fatton, au dit lieu.

19. A un quart de lieue de Corcelles, quatre chars fourrage d'esparcette et fenasse, très-bien conditionnées, que l'on pourra laisser en grange quelque tems, moyennant convenance pour l'acheteur. S'adr. au bureau d'avis.

20. Un meuble composé d'un sofa, d'un fauteuil et de 10 chaises de noyer, façon d'acajou, avec une table à thé. S'adr. au bureau d'avis.

21. Un collier de cheval à l'anglaise, neuf, ayant deux tirans en cuir. S'adr. à Victor Gaberel, près le Pont-neuf.

22. Chez M. F.^s L.^s Borel cadet, dans son comptoir en face de l'Hôpital, une nouvelle partie de toiles rousses de bonne qualité, en $\frac{5}{8}$, la pièce de 36 aunes à L. 13, 13 s., soit 15 creutzers l'aune; il a aussi des qualités et largeurs $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{6}$, à des prix très-avantageux. On le trouvera comme à l'ordinaire, pourvu de bonnes toiles rousses et mi-blanches $\frac{4}{4}$, trièges $\frac{4}{4}$ roux, essuie-mains à raies rouges: ces quatre derniers articles en fil de ritte, aussi à bas prix; plus, des toiles à paillasse de diverses largeurs.

23. Des chénaux de bois p. toits et pour conduire les eaux dans les vergers, de différentes longueurs, ainsi que des échelles à feu et des échelles ordinaires. S'adr. à Daniel Pétremand, maître charpentier, à la teinturerie de Valangin.

24. Au bureau de cette feuille, Essence à extirper les punaises; inventée, il y a plus de 60 ans, par le D.^r Jules Sorgen, en Amérique, et faite d'après la recette originale par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. Le bon accueil que l'on a fait à ce remède dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne, répond du succès, et surpassera d'autant plus l'attente de l'acheteur, que jusqu'à présent tous les moyens p. détruire ces insectes importuns ont été infructueux. Prix 10 batz de Suisse la fiole. On est prié d'envoyer l'argent d'avance, franc de port.

25. Un billard avec ses accessoires, que l'on cédera à très-bon compte, faute d'emploi. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

26. A la huitaine, à l'auberge des Treize Cantons à Peseux, une vigne rièrre Auvernier, lieu dit à Goutte-d'or, contenant un ouvrier, franche de dime et fumée il y a deux ans.

ON OFFRE À LOUER.

27. De suite ou p. Noël, un logement au centre de la ville, avec un bas de maison vaste et commode, propre p. un commerçant. S'adresser au bureau d'avis.

28. De suite, une très-belle cave dans la maison de M.^{me} veuve Chatenay, sous les Arcades, et une boutique p. Noël. S'adr. à la propriétaire p. les conditions.

29. De suite, une boutique sur le pont. S'adr. au bureau d'avis.

30. Pour les occuper de suite, les caves dans la maison du Sablon, appartenant à MM. Perrot. S'adr. p. les conditions à M. Erhard Borel.

31. De suite, une grande remise propre à loger des chars et des voitures; plus, un grand magasin très-sec et bien éclairé, p. déposer des marchandises ou des meubles. S'adresser à la veuve L'Eplattenier, au Tertre.

32. De suite, ou pour la St. Martin, ou p. Noël, un appartement propre, commode et remis à neuf, dans la petite maison de M.^{me} la lieutenant DuPasquier, à Colombier, consistant en quatre chambres chaudes et cuisine à l'étage, grand galetas, deux chambres à resserer au-dessus, à quoi on ajoutera portion de cave. S'adr. à M.^{me} la propriétaire.

33. De suite ou p. Noël, un logement aux Moulins de la ville. — Dès-à-présent ou p. la Saint-Martin, une possession à l'Ecluse, dont une maison avec quatre chambres, quatre cabinets, trois cuisines, galetas, cave et caveau, jardin et terrasse avec beaucoup d'arbres fruitiers, ainsi que bien d'autres dépendances et dégagements autour de la maison. On donnerait la préférence à quelqu'un qui louerait le tout, et l'on ferait les réparations nécessaires. S'adresser à M. le docteur Eckard.

34. De suite ou p. Noël, le 2^e étage de la maison de M.^{me} Guyenet-Jonquière, vis-à-vis le bureau des Postes, composé de 3 chambres, un cabinet p. domestique, cuisine, galetas, chambre à resserer attenante et deux caveaux.

35. Le 1^{er} étage de la maison de M. F.^s Fornachon, à la rue des Moulins.

36. De suite, les caves (en bon état) de la maison Gigaud, rue des Moulins, pouvant contenir environ 50 bosses. — Plus, le 1^{er} étage de la dite maison, composé de quatre chambres, avec cuisine, dépense, galetas et caveau; et au 2^e étage, trois chambres contiguës et meublées, avec le linge dont pourrait avoir besoin une famille qui aurait l'intention de se fixer en ville p. quelque tems. S'adresser à Louis Kratzer, lequel offre à vendre à bon compte, une chaouille pour le voyage, et un char d'enfant en bon état.

ON DEMANDE A LOUER.

37. Une selle à l'anglaise, p. monter une ânesse. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

38. On demande pour une des premières maisons de cette ville, une personne de confiance qui soit en état de surveiller et diriger les vendeurs et pressureurs. S'adr. à Alex. Virchaux, chez M. Jacottet, notaire.
39. Les Sieurs Haag père et fils, selliers à Couvet, font savoir au public, qu'ils ont formé un second établissement à Colombier, où on les trouvera tous les jours assortis des marchandises concernant leur état. Ils assurent d'avance que ceux qui leur accorderont leur confiance, seront satisfaits à tous égards, tant par la bien-facture, que par la modicité des prix.
41. M. Henri-Louis Jacot, justicier et ancien maître-bourgeois, ne voulant plus tenir ses terres au village de la Chaux-de-Fonds; Jacob Rouchty, son domestique, desire pouvoir se replacer p. la fin d'Avril 1826, soit au pays ou à l'étranger. Il connaît l'allemand et le français, le pansement des chevaux, et les travaux d'un bon laboureur. S'informer de sa personne chez son maître actuel, et à lui-même p. traiter de son gage.
42. Deux filles de parens honnêtes, et qui sont munies de certificats les plus honorables, désireraient se placer à Neuchâtel; l'une qui sait tous les ouvrages de femme, comme fille de chambre; l'autre comme cuisinière, qui est sa partie. Elles pourraient entrer de suite, si on le desire, et se contenteraient d'un salaire modique. S'adr. à M. Bigler, commissionnaire, à Berne.
43. Une jeune fille, recommandable sous tous les rapports, possédant une belle écriture et tout ce qui est relatif à une première éducation, verrait avec plaisir qu'elle pût être occupée, dans ce pays ou à l'étranger, comme bonne d'enfants ou telle autre vocation conforme à ses mœurs douces et tranquilles, S'adr. au bureau d'avis.
44. On demande, d'ici aux vendanges, deux ouvrières et une apprentie tailleuses. S'adresser à Marianne Richardet, maîtresse tailleuse, à Auvèrrier.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

45. On prie la personne qui a trouvé, Dimanche 31 Juillet, depuis Corcelles aux Grattes, un schall de mérinos à fond blanc et bordure rose, de le remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.
46. En foire de Juillet dernier, on a déposé chez un marchand étranger, un paquet de marchandises, qu'on pourra réclamer chez M. Junod-Borel, en payant les frais d'insertion, et moyennant que la personne qui le réclamera soit connue.
47. On a trouvé à Colombier, il y a 10 à 12 jours, un jeune chien de chasse égaré; la personne qui l'a perdu est priée de s'adresser au bureau d'avis.
48. La personne qui a perdu une montre, peut la réclamer contre les frais, chez Félix Lesquereux à Cernier.
49. On a perdu, le Jeudi 21 Juillet, de Fenin à Neuchâtel, une montre de 20 à 21 lignes, boîte en argent où pendait un cordon noir, cadran à la romaine, avec un cercle noir en-dedans des heures, mouvement à la Berthoud. On prie la personne qui l'aura trouvée, ou celle qui pourrait en donner quelque indice, d'en aviser M. Heinzely, marchand horloger à Neuchâtel, ou David-Pierre Berthoud dit Gallon, à Savagnier, contre une honnête récompense.
50. La personne qui a perdu, il y a 15 jours, sur la route de Serrières, un paquet de livres, peut le réclamer, en le désignant; chez Despland, gendarme de ville.
51. On promet un gros-écu de récompense à la personne qui pourra faire connaître celle qui, du Vendredi 22 au Lundi 25 courant, a volé des ognons dans les plantations de Pierrabot.

AVIS DIVERS.

52. Les Communautés du vignoble sont prévenues de la part de la Société d'émulation patriotique, qu'elles trouveront au bureau de cette feuille, à l'adresse de chacune d'elles, un certain nombre d'exemplaires de l'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE VIGNES, publié par la Société.
53. M. le Receveur des Partis casuelles invite ceux qui auraient des ordonnances sur sa caisse, à se présenter chez M. Antoine Fornachon, banquier en ville, d'ici au 1^{er} Octobre prochain, pour être payés.
54. Les personnes qui désirent remplir l'emploi de gardes-vignes, devront se faire inscrire dans la huitaine chez M. Louis Pettavel, membre du Petit-Conseil.

55. On informe le public, que le tirage de la 2^e classe 59^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi prochain 5 Août, et que l'on doit échanger les billets pour cette classe, au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.
56. Les maîtres maçons qui seront dans le cas de réédifier de suite, de fond en comble, une des piles du pont du Champ-du-moulin, tandis qu'il n'y a que peu ou point d'eau, sont invités à venir prendre connaissance des attributions et conditions de cette entreprise, pendant la seconde semaine d'Août, dans le domicile de Clerc, arpenteur à Corcelles.
57. MM. Preud'homme et Favarger informent le public, qu'ayant trouvé convenable de changer le jour régulier du départ de leurs chars p. Berne, ils l'ont maintenant fixé, à dater du 19 Août courant, au Vendredi matin; les personnes qui auront des marchandises à leur faire charger, sont invitées à les leur consigner le Jeudi de bonne heure. Ils chargeront aussi le Lundi p. partir le Mardi matin, s'il y a des marchandises en suffisance; jusqu'à la dite époque leurs chars continueront à partir le Mercredi matin. — Ils offrent à vendre à un prix avantageux, des bouteilles vides d'un beau verre clair et d'une très-belle forme.
58. M. la veuve Courvoisier, sur le Bassin, ayant déjà quelques pensionnaires, auxquels elle fournit la table et le logement, et venant de faire établir de nouvelles chambres bien meublées, d'où l'on jouit de la magnifique vue du lac et des Alpes, elle prendrait encore quelques Messieurs sur le même pied. Elle offre en outre de donner des dinés, soit chez elle, soit pour porter dehors. — Une grande propreté, la situation saine et agréable de sa maison, et la commodité des logements, lui font espérer que les personnes qui lui accorderont la préférence auront lieu d'être satisfaites.
59. Le docteur Tadini, de Paris, oculiste des hôpitaux de plusieurs départemens de France, fils de l'ex-oculiste de la famille des Bourbons, le même qui, depuis 25 ans qu'il vient en Suisse, a rendu la vue à un grand nombre d'aveugles des deux sexes; prévient de son arrivée dans cette ville, où il opérera les deux premiers pauvres gratuitement. Son séjour sera de peu de jours, devant rentrer en France. Il invite les Autorités et MM. les Ministres des cultes, à donner publicité au présent avis. Il est logé chez M^e Garoné, près du Faucon.
60. Dans une maison de commerce de la ville de Fribourg en Suisse, on demande p. apprenti un jeune homme de bonnes mœurs, appartenant à d'honnêtes parens, et possédant les langues allemande et française. S'adr. à MM. Jaquet, Bovet et Perrochet.
61. On offre à prêter à quelque Corps ou Commune de cet Etat, la somme de 50 louis. S'adr. au bureau d'avis.
62. Une Demoiselle, fille d'un Pasteur d'une ville de Bavière, qui a étudié pendant deux ans la langue française dans un des meilleurs pensionnats du canton de Vaud, voulant prolonger son séjour en Suisse et employer son tems utilement, desire trouver une place d'institutrice ou de Dame de compagnie. Elle pourrait enseigner la langue allemande par principes, la langue française, les petits ouvrages de goût, et donner généralement les soins qu'exige une bonne éducation. Les conditions seraient favorables. S'adr. au bureau d'avis.
63. Un père et une mère de famille, établis dans un château à trois lieues de Lausanne, cherchant à donner de l'émulation à l'un de leurs fils, aimeraient à lui associer, dans les soins qu'il reçoit de son précepteur, un jeune garçon de 10 à 11 ans, intelligent, propre à l'étude, d'un bon caractère et d'un cœur pur. Traité à tous égards comme l'enfant de la maison, il partagerait avec lui les leçons d'histoire, de géographie, de dessin et d'arithmétique, auxquelles on joindrait, selon la convenance des parens, l'étude des langues française, allemande, italienne et latine, et l'enseignement de la musique par principes, en prenant, au choix de l'élève, le piano ou la flûte, le violon, la harpe ou la guitare. — C'est dans le même but qu'on se chargerait encore d'une jeune fille de 7 à 8 ans, d'un naturel aimable et doux, qui recevrait l'éducation soignée que l'on donne à deux sœurs de l'enfant dont il est question ci-dessus. Les personnes que cet avis pourrait intéresser et qui désireraient des renseignemens plus détaillés, devront s'adresser à M. Louise Fauche, au faubourg.
64. Une Demoiselle récemment arrivée de Londres, où elle a séjourné plusieurs années, offre ses services pour donner des leçons d'anglais. La bonté de ses méthodes, et surtout sa bonne prononciation, ne laissent rien à désirer. S'adr. à M. Perrin-Tschaggény, instituteur, à Pesoux.

65. Le soussigné, sans renoncer exclusivement à l'état de maître de pension, se propose de recevoir chez lui, dès les huit heures à onze du matin, et d'une à quatre de l'après-midi, un nombre de douze à quatorze jeunes gens de l'âge de 10 à 16 ans, auxquels il enseignera l'écriture, l'arithmétique la plus étendue et la plus raisonnée, l'orthographe par principes, la géographie, quelques principes de style épistolaire, et la tenue des livres en parties doubles, ainsi que la manière de dresser toute espèce de comptes de commerce. Il se fera aussi un plaisir de faire mémoriser à la jeunesse qui lui sera confiée, ce que les parens trouveront convenable, et réunira tous ses efforts pour justifier la confiance qu'il sollicite et qu'il s'empressera de mériter tant par son zèle à faire avancer rapidement ses élèves par des progrès, que par la régularité soutenue qu'il mettra à les soigner dans toutes les parties, de la manière la plus stimulante et la plus applicable à leur vocation future. Il donnera aussi, indépendamment des heures sus-mentionnées, quelques leçons particulières chez lui. Neuchâtel, le 18 Juillet 1825. Louis Kratzer.
66. François Pettavel, de Bôle, de retour de pays étrangers, possède parfaitement l'art de dégraisser les habits de drap, de quelque couleur qu'ils soient, et de les remettre à neuf, ainsi que les robes de soie, schals mérinos et autres, à des prix modérés. Il espère satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance et auxquelles il se recommande. Son dépôt en ville est chez M. Tisch, maison Thétaz, près la cave fraîche.
67. On demande p. la ville de Zutphen, en Hollande, une Dame ou Demoiselle de bonne famille, âgée de 25 à 30 ans, p. donner des leçons de piano, de chant et de harpe. Outre ses leçons particulières, elle recevra de la susdite ville une pension de 300 florins par an. S'adr. à M. E. Lacroix, à Neuveville.

Changemens de Domicile.

68. Christian Clemmer, maître cordonnier en cette ville, prévient le public qu'il a maintenant sa boutique à la rue de St. Maurice, à côté de la fabrique de chapeaux de M. Borel-Petitpierre. Il se recommande toujours aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Voitures pour pays étrangers.

69. Le 15 d'Août une bonne voiture, prenant sa route par Francfort, partira p. la Hollande, et pourra recevoir encore quelques passagers, qui sont priés de s'adresser à Christian Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n^o 57, à Berne.

PRIX DE VOITURE.

Basle, au mois de Juillet 1825.

De Basle à Neuchâtel, les 50 kil.	bz. 16.
id. le sac de blé de 100 à 110 kil.	» 28.
» au Locle et à la Chaux-de-Fonds, les 50 k. »	15.
id. le sac de blé	» 26.
» à Bienne et Nidau, les 50 kil.	» 14.
» à Genève id.	» 43.

le tout en écus-neufs à 40 batz.

Les marchandises devront être adressées à MM. Bischoff de Sr. Alban, J.-J. Frey, Benoit LaRoche, ou Zeslin et Birrman.

Nécrologie du mois de Juillet 1825.

On a enseveli :

- Le 4. Charlotte-Susanne, âgée de 15 ans 4 mois, fille de Charles-Joseph Michel, habitant à Serrières.
13. Alphonse Droz, de Tramelan, âgé de 62 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
18. Un enfant du sexe masculin, né-mort, à Jaques-Louis Borel, membre du Grand-Conseil.
- » David Fréd. Christoph, domicilié au Locle, âgé de 36 ans 9 mois, mort à l'hôpital Pourtalès.
20. Jean-Pierre Péter, de Jorissans en Vuilly, âgé de 22 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
21. Charles, âgé de 6 ans, fils de Charles-Jean-Marie Pessières, habitant.
23. Charles-Gabriel-Julien, âgé de 1 an 8 mois, fils d'Abram Bélaz, habitant.
24. Un enfant illégitime, mort sans baptême, fils de Françoise Elisabeth Gehri, habitante.
25. Marie-Catherine Seinnt, âgée de 82 ans, veuve de Jacob Meyer, habitant.
- » Christ Schöni, de Sumiswald, canton de Berne, âgé de 60 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
26. Louis-Christophe Viriot, âgé de 38 ans 3 mois, habitant.
- » Henriette Prince, âgée de 64 ans, bourgeoise.
27. Julie, âgée de 5 semaines, fille de François-Louis Perret, habitant.
30. Marie-Louise-Françoise, âgée de 7 ans 10 mois, fille de Henri Leidecker, habitant.

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Août 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 7 1/2 cr.	Le mouton à 8 1/2 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 28 Juillet.

Froment	l'émine bz. 20 à 20 1/2.
Moitié-blé	» 16 à 17.
Mécle	» 10 1/2 à 12.
Avoine	» 8 1/2 à 9.
Orge	» 10 1/2 à 11.
Epautre	le quintal L. — —